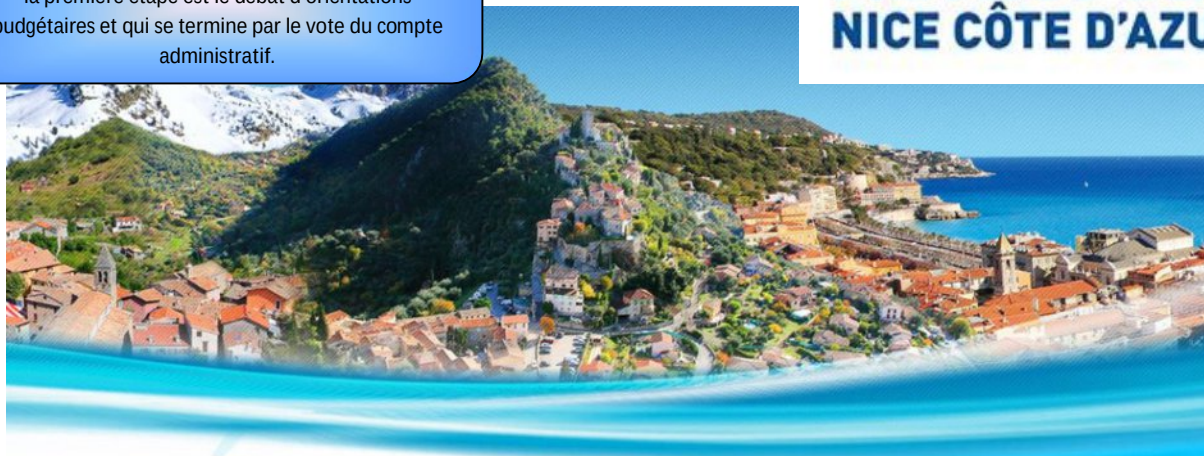


Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaires et qui se termine par le vote du compte administratif.



Le compte administratif de l'exercice 2021 est la dernière étape du cycle budgétaire entamé avec le Débat d'Orientations Budgétaires et complété par l'adoption du budget primitif et de la décision modificative n°1 proposés en cours d'exercice.

C'est un document qui retrace de manière synthétique l'état des dépenses et des recettes de la Métropole Nice Côte d'Azur réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

La présentation du document est structurée en deux grands ensembles :

- les dépenses/recettes de fonctionnement qui recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- les dépenses/recettes d'investissement qui s'inscrivent plus dans le long terme et correspondent à des investissements durables ou à la souscription d'emprunts par exemple.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ❑ Les recettes réelles de fonctionnement de la Métropole représentent plus d'un milliard d'euros. A l'instar des années précédentes, près de la moitié de ces recettes provient de la fiscalité et près d'un tiers de dotations allouées par l'Etat ainsi que de subventions et participations des partenaires financiers de la Métropole.
- ❑ Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 913 millions d'euros. Il s'agit, pour l'essentiel, de charges de personnel (25 %), de dépenses courantes des services opérationnels (39 %) ainsi que des concours financiers apportés aux communes membres de la Métropole ou à divers organismes (20 %).

La crise sanitaire liée au Covid et la tempête Alex ont une nouvelle fois eu un impact significatif sur le budget de la Métropole avec plus de 77 millions d'euros de perte. Malgré cela, la Métropole Nice Côte d'Azur a généré un autofinancement important de 93,6 millions d'euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Malgré deux années marquées par la crise sanitaire, la Métropole a su faire preuve d'une grande capacité de résilience et s'engager, dès 2021, vers la relance économique de son territoire par une politique volontariste d'investissement dans un contexte de transition écologique.

Au terme de l'année 2021, ce sont plus de 384 millions d'euros qui auront ainsi été investis soit une hausse de 40 % par rapport à 2020 afin de permettre :

- L'accélération de l'effort consacré à la transition écologique par le démarrage du projet d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Gambetta-Centre-ville à Nîmes, le déploiement du Plan vélo, les études pré-opérationnelles des lignes 4 et 5 du tramway ou encore le démarrage des travaux du Centre de valorisation énergétique de l'Ariane ;
 - Le démarrage du Plan pluriannuel de Croissance Emploi et Environnement (PPICEE) en faveur des communes pour la période 2021-2026 en matière de voirie et d'espaces publics ;
 - La poursuite des actions au titre de la solidarité et la cohésion, notamment des travaux de désenclavement des communes sinistrées par la tempête Alex de reconstruction d'infrastructures routières, d'ouvrages d'art et de réseaux d'eaux pluviales ;
 - La poursuite de l'effort en matière de politique de la ville et du logement, avec la hausse des crédits alloués aux bailleurs sociaux ;
 - L'année 2021 aura enfin été marquée par le démarrage opérationnel de la phase 1 de la sortie ouest de la voie Mathis consistant à réaliser une voie nouvelle entre l'amorce de la sortie actuelle Grinda et la route de Grenoble.
- ☐ Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à la somme de 391,9 millions d'euros. Elles sont principalement constituées de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, de subventions perçues de la part de partenaires financiers accompagnant la Métropole dans ses projets et de produits issus de la Taxe d'aménagement et du Fonds de compensation de la T.V.A.